## SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) LA FERTE-IMBAULT / SELLES-SAINT-DENIS

#### Compte rendu

Le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de La Ferté-Imbault, le 11 mars 2024, sous la présidence de Madame Isabelle GASSELIN.

#### Membres présents pour SELLES-SAINT-DENIS :

Madame Christine **BOIRE**, Madame Annie **LE LOUARN**, Madame Sophie **BAUDELOT** membres titulaires.

#### Membres présents pour LA FERTE-IMBAULT :

Madame Isabelle **GASSELIN**, Présidente – Monsieur Damien **NASLIS**, membre titulaire, Madame Béatrice **LANGEVIN**, membre suppléant.

Date de la convocation: le 4 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Béatrice LANGEVIN

01-2024 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE (SIVOS) LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS DU 13 novembre 2023

Le Compte rendu du Conseil syndical du SIVOS LFI/SSD du 13 novembre 2023 est approuvé par les Membres présents ou représentés du Conseil Syndical.

### Adopté par les Membres présents ou représentés

# 02-2024 - DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Arrivé de Monsieur Damien NASLIS, membre titulaire su SIVOS à 18h03

Le Conseil Syndical, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectués et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

## Adopté par les Membres présents ou représentés

## 03-2024 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Syndical approuve le Compte Administratif 2023, à l'unanimité, présenté par Mme Isabelle GASSELIN, Présidente de séance, qui s'est retirée au moment du vote à 18h13, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fonctionnement : Les dépenses s'élèvent à : 93 994.02 € et les recettes à : 114 388.26 €

Le résultat de l'exercice 2023 s'élève à : 20 394.24 €

Le résultat de clôture 2023 s'élève à **21422.62** € pour la section de fonctionnement et celui de l'investissement est néant.

## Adopté par les Membres présents ou représentés

## 04-2024 -DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL AFFECTATION DU RESULTAT D'EXECUTION 2023

Le Conseil syndical, réuni sous la présidence de Mme Isabelle GASSELIN, présidente

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif présente :

•	un excédent cumulé de fonctionnement de :	21 422.62€
•	ou un déficit cumulé de fonctionnement de :	€
•	un excédent cumulé d'investissement de :	€
•	ou un déficit cumulé d'investissement de :	€
•	un solde positif de restes à réaliser de :	€



- ou un solde négatif de restes à réaliser : ..... €
- I **DECIDE** d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
  - > à titre obligatoire :
- au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, (résultat cumulé et restes à réaliser)......
  - Le solde disponible de 21 422.62€ est affecté comme suit :
    - ❖ affectation complémentaire en réserves (compte 1068) .....
    - affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de 21 422.62€
- I **DECIDE** d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement à la ligne 002 (déficit de fonctionnement reporté).....

Adopté par les Membres présents ou représentés

## 05-2024 - DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

La présente délibération est reportée lors d'une prochaine séance à la suite du délai de 12 jours requis.

## 06-2024 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL CADEAUX DE DEPART DES ELEVES DE CM2 VERS LE COLLEGE

Il est proposé au Conseil Syndical d'offrir aux enfants de CM2 en partance pour le Collège pour la rentrée en sixième, une calculette « spécial collège » d'un budget maximum de 30,00 € par élève.

Après délibération, le Conseil Syndical,

#### DECIDE

**D'ACCEPTER** la proposition d'acheter une calculette « spécial collège » aux enfants rentrant en sixième pour un budget maximum de 30,00 € par élève.

Adopté par les Membres présents ou représentés



## 07-2024 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DES PROJETS PEDAGOGIQUES DES ECOLES DE LFI et SSD ET LA SUBVENTION ATTRIBUEE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Madame la Présidente présente les projets pédagogiques 2024 des écoles de SELLES-SAINT-DENIS et LA FERTE-IMBAULT détaillés ci-dessous :

### Projets pédagogiques :

Elle propose au Conseil Syndical de les prendre en charge à hauteur de 23,00 € par élève.

- \* Projets pédagogiques pour l'école de <u>SELLES-SAINT-DENIS</u>:
  - Projet USEP 1, 2, 3 Maternelles:

Classe PS/GS, GS/CP, CE1

Coût: 401,14 euros.

- Projet d'Ecole et Cinéma :

4 classes (3 séances dans l'année)

Coût: 459,20 euros.

- Sorties de fin d'année :

PS/GS: une journée au cirque Paradiso à Genouilly. Coût: 226 euros

CE2 : sortie au Château de Cheverny 12e par enfant 12x20. Coût : 240 euros

#### Total général: 1326.34 euros

- \* Projets pédagogiques pour l'école de <u>LA FERTE-IMBAULT</u> :
  - **Spectacle**: planète mômes pour les 3 classes. Coût: **310.50 euros**
  - **Projet classe de découverte en CM1** : commanderie Arville 2 jours avec pension complète. Coût : **3574 euros**
  - **Projets classe de CM2**: visite des jardins de Chaumont sur Loire pour 2 classes. Coût: **781 euros**.

#### Total général : 4665.50 euros

Madame la Présidente propose la prise en charge suivante :

◆ Pour SELLES-SAINT-DENIS : 82 élèves - 23€x82 soit : 1.886,00 €

◆ Pour LA FERTE-IMBAULT:
69 élèves - 23€x69 soit: 1.587,00 €

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

## Transports sorties pédagogiques :

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical de prendre en charge, comme l'an passé, à hauteur de 30,00 € par élève le transport des sorties pédagogiques, soit :

Pour SELLES-SAINT-DENIS:
 82 élèves - 30€x82 soit : 2.460,00 €
 Pour LA FERTE-IMBAULT:
 69 élèves - 30€x69 soit : 2.070,00 €

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

### **Coopératives scolaires :**

Madame la Présidente propose au Conseil Syndical de prendre en charge, comme l'an passé, à hauteur de 15,00 € par élève la subvention versée pour les coopératives scolaires, soit :

Pour SELLES-SAINT-DENIS:
 82 élèves - 15€x82 soit : 1.230,00 €
 Pour LA FERTE-IMBAULT:
 69 élèves - 15€x69 soit : 1.035,00 €

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

#### <u>Coopérative MAE</u>

coopérative SSD contrat MAE	82 x 0,25 €	20,50
coopérative LFI contrat MAE	69 x 0.25 €	17,25

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

#### DECIDE

**D'ACCEPTER** la prise en charge des transports des sorties pédagogiques présentés par les écoles de SELLES-SAINT-DENIS et de LA FERTE-IMBAULT à raison de 30€ par élèves.

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

 $^{\mathrm{age}}$ 

**D'ATTRIBUER** une subvention aux Coopératives scolaires de SELLES-SAINT-DENIS et LA FERTE-IMBAULT de 15,00 € par élève pour les sorties pédagogiques.

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

**D'ATTRIBUER** une subvention aux écoles de SELLES-SAINT-DENIS et LA FERTE-IMBAULT de 23,00 € par élève pour les projets pédagogiques.

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

**D'ATTRIBUER** aux coopératives une subvention pour les contrats MAE de SELLES-SAINT-DENIS et LA FERTE-IMBAULT de 0.25 € par élève.

Dans le cas où il y'aurait 1 ou 2 élèves supplémentaires d'ici la fin de l'année, le complément sera rajouté.

### Adopté par les Membres présents ou représentés

## 08-2024 – DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL CONCERNANT LA SOUSCRIPTION D'ASSURANCE

Madame la Présidente fait part aux membres du conseil syndical,

Qu'une proposition a été demandée à **GROUPAMA** pour une assurance responsabilité civile afin d'avoir des garanties en cas d'accident ou d'incident engageant la responsabilité du SIVOS pour une cotisation annuelle de **1236.34€ TTC.** 

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

#### **DECIDE**

**D'autoriser** Madame la Présidente à accepter la proposition de **GROUPAMA** pour une assurance civile d'un montant de **1236.34 € TTC annuelle.** 

Adopté par les Membres présents ou représentés

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Préparation budgétaire



L'ordre du jour étant épuisé, La séance a été levée à : 18h49 Fait et Affiché le : 14 mars 2024

> La Présidente Isabelle GASSELIN

> > NTERCOMMUNAL A

EATE IMBAULT | SELLES